

EXPOSITION REGIONALE D'ELEVAGE ILE DE FRANCE

permettant de progresser dans la grille de cotation

01/05/2024

**Dans le cadre de l'exposition nationale de
Boissets**

PARC DU DOUAIRE - rue des Mignonnets- 78910 BOISSETS



Programme de la journée

Entrée des chiens : 13h00

Début des jugements : 14h00

Remise des récompenses : 16h00



Jugements et Confirmations

TRICQUENEAUX Pierre

Test de Comportement

CORNEROUTE Christine



POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES, CONTACTER

Claire KIEFFER
06 59 64 23 21

claire.kasinowski@gmail.com

Christine CORNEROUTE
06 20 64 85 45

fainachris@gmail.com





CLUB DES AMATEURS DE TERRIERS D'ECOSSE

REGLEMENT DES EXPOSITIONS REGIONALES D'ELEVAGE DU C.A.T.E.

La REGIONALE D'ELEVAGE du C.A.T.E. est organisée à Boissets le 01/05/2024.

ARRIVEE ET JUGEMENTS

L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 heures 30. Les jugements commenceront à 9 heures 30 précises et pourront être interrompus pour le déjeuner.

LOGEMENT

L'exposition se déroule sans cage.

SORTIE DES CHIENS

La sortie des chiens est libre, à l'exception des quatre premiers pour lesquels elle se fera dès la fin des jugements.

SERVICE VETERINAIRE

Le service vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs Docteurs Vétérinaires qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée, qu'au cours de l'exposition. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

TOILETTAGE

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

PRESENTATION

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation. Lors de la présentation du chien sur le ring, le « double Handling », est interdit. Personne ne peut, à l'extérieur du ring, appeler ou exciter le chien avec tout objet, sifflet ou autre gestualité. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

ANNULATION

En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés intégralement, attendu que l'Association organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS

Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, voir règlement des juges. Sont admis à l'exposition, tous les chiens, même ceux sans pedigree, de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI. Les chiens de la 3ème catégorie ne sont pas admis.

Seront refusés :

- a) Les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs d'orthographe.
 - b) Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour les classes d'Affixe et Classe de Reproducteurs, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation. L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement pour le 1er chien est indiqué catalogue compris.
- Pour les engagements en Classe d'Affixe et Classe de Reproducteurs, le droit d'engagement est fixé par l'organisateur pour au minimum 3 chiens engagés qui devront être préalablement être inscrits dans une classe individuelle et en avoir acquitté le montant.

L'exposant imprimera son attestation d'engagement par Internet ou recevra de l'organisateur un accusé de réception ; ces documents devront être présentés à l'entrée de l'exposition.

Sont considérées comme classes individuelles, les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Jeune, Champion, Puppy, Baby et Vétéran.

ON PEUT ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRES

CLASSE INTERMEDIAIRE Pour les chiens âgés de quinze à vingt-quatre mois. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.

CLASSE OUVERTE Pour les chiens âgés de quinze mois minimum. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.

CLASSE TRAVAIL Pour les chiens âgés de quinze mois minimum et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail délivrée par la SCC (photocopie à joindre à la feuille d'engagement). La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. La récompense doit être obtenue avant la dernière date de clôture des engagements à l'exposition. Pour les Terriers, date et lieu du concours de détérage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

CLASSE BABY (facultative) - 4 à 6 mois et à jour des vaccinations préconisées La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Insuffisant). Elle ne donne pas lieu à classement mais peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Baby » de race, du jour...

CLASSE PUPPY (facultative) - 6 à 9 mois et à jour des vaccinations obligatoires La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Insuffisant). Elle ne donne pas lieu à classement mais peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Puppy » de race, du jour...

CLASSE DE JEUNE (obligatoire) - Pour tous les chiens âgés de 9 à 18 mois. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent.

CLASSE CHAMPION (obligatoire) - Réservée exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la FCI - et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation) âgés de 15 mois minimum. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements à la manifestation.

CLASSE VETERAN (obligatoire) - Possible à partir de 8 ans. Cette classe donne droit à l'attribution d'un qualificatif et à un classement.

CLASSE NE CONCOURANT PAS - Pour les chiens titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre d'Origine reconnu par la FCI, et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

CLASSE COUPLE (facultative) Pour deux chiens de même race ou variété, de sexes différents, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

CLASSE PAIRE (facultative) Pour deux chiens de même race ou variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle. Les classes de Couple, Paire doivent, si possible, être présentées sur le ring d'honneur par un seul conducteur.

CLASSE D'AFFIXE (Classe pouvant être constituée au poteau) Comporte de 3 à 5 chiens de même race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur, mais pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

CLASSE DE REPRODUCTEURS (Classe pouvant être constituée au poteau) Comporte 1 reproducteur (mâle ou femelle) présenté avec de 3 à 5 de ses descendants au 1^{er} degré, pouvant être nés chez des producteurs différents et pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

PHOTOS

Afin de donner davantage de publicité aux expositions régionales d'élevage, les exposants acceptent que leurs chiens soient photographiés ou filmés pour figurer sur le site ou dans le bulletin du club ; les exposants sont d'ailleurs invités à communiquer leurs photos amateurs (exemptions de copyright).

REGLEMENT DES ENGAGEMENTS

Le montant des engagements doit être réglé :

- Au moyen d'un titre de paiement à l'ordre du CLUB DES AMATEURS DE TERRIERS D'ECOSSE (C.A.T.E.) adressé par voie postale à l'organisateur en même temps que la feuille d'engagement.
- Par prélèvement CB si l'engagement est fait par la voie Internet.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS

La clôture des engagements est fixée par les organisateurs. Tout engagement matériel effectué après la date fixée par les organisateurs (date de réception) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS

1. Des engagements :

L'association organisatrice se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croit ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2. Des chiens à leur entrée ou en cours d'exposition :

- a) ceux refusés par le Service Vétérinaire
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés
- Dans ces deux cas les engagements ne seront pas remboursés
- c) Ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite.
- d) Ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS

Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et, si besoin est, d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert-confirmer de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié ou stagiaire pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens y compris les confirmations. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs ne seront pas jugés. Les chiens absents au moment du jugement ne seront pas classés, mais le juge a la faculté de les examiner, de leur attribuer un qualificatif officiel sans les classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.

QUALIFICATIFS

Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

EXCELLENT - ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant "de la classe" et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

TRES BON - ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON - doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

SUFFISANT - est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notoire ou pas en condition optimale.

DISQUALIFIE - Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :

NE PEUT ETRE JUGE - ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules. Sont également concernés les chiens chez lesquels le juge détecte des traces d'opérations ou de traitements destinés à le tromper. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (pauvrière, oreille, queue).

La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Dans chaque classe, sauf les classes Baby et Puppy, les quatre meilleurs chiens seront classés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Le 1^{er} prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRES BON (les chiens qualifiés BON ou ASSEZ BON ne pourront prétendre à un classement).

RECLAMATIONS

Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivés et être accompagnées d'une caution du montant équivalent à trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation. Cette caution restera acquise à la société organisatrice si, après examen des réclamations, celles-ci sont reconnues sans fondement par les instances compétentes.

SANCTIONS

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- Ceux qui auront fait une fausse déclaration.
- Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.
- Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service.
- Ceux qui auront introduit un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.

CONFIRMATION

La prise en compte de toute demande exigera que le dépôt des documents liés à la confirmation soit fait auprès du secrétariat de ring avant l'examen du chien. Les juges devront refuser toute confirmation dont le formulaire de demande n'aurait pas été correctement rempli et signé par le propriétaire et accompagné du titre de naissance ainsi que de la carte d'identification du chien à confirmer. En cas de doute la carte d'identification fait foi.

PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur à la date de l'exposition. Tout exposant étranger doit se conformer à ce règlement.

AVIS AUX EXPOSANTS RESIDANT A L'ETRANGER

L'entrée en France des chiens étrangers est subordonnée au respect des Règlements nationaux en vigueur à la date de l'exposition.

CONFIRMATION
Age minimal : 12 mois

Documents à remettre obligatoirement au juge lors de la confirmation :

Le formulaire de la SCC correctement rempli et signé par le propriétaire, accompagné du Titre de Naissance et de la Carte d'identification du chien à confirmer.

Il est rappelé que seul un juge français peut assurer la confirmation.

EPREUVES DE TEST DE CARACTERE - T.C.
Age minimal : 9 mois

L'éducation du chien et le milieu dans lequel il évolue jouent un rôle important mais ne compensent pas toujours les faiblesses de son caractère.

Le test de caractère ne fait appel à aucune préparation. Il ne s'agit pas d'une épreuve avec des exercices à réussir.

Son but est de détecter les sujets peureux ou agressifs en observant leur comportement dans un environnement et des situations insolites. Ce test peu complexe permet de valoriser les chiens particulièrement stables et bien équilibrés. Il est basé sur l'observation de la différence entre l'inné et l'acquis du chien.

« Le Club des Amateurs de Terriers d'Ecosse organise cette manifestation dans le respect des règles officiellement en vigueur ce jour et informe les participants que la validation de leurs résultats est subordonnée à ce respect des prescriptions SCC.



TARIF D'ENGAGEMENT			
<i>Une réduction est accordée aux membres du C.A.T.E. à jour de leur cotisation 2024</i> N° d'adhérent du propriétaire :	TARIF Non-adhérent	TARIF Adhérent	Sommes dues
Pour les classes : JEUNE, INTERMEDIAIRE, OUVERTE, TRAVAIL, CHAMPION ➤ le 1 ^{er} chien	50 €	38 €	
➤ le 2 ^{ème} chien	40 €	30 €	
➤ les suivants	25 € x ...	20 € x ...	
Vétéran, Baby, Puppy	25 € x ...	20 € x ...	
Couple, Paire	25 € x ...	20 € x ...	
Affixe, Reproducteur	25 € x ...	20 € x ...	
Chien ne concourant pas	25 € x ...	20 € x ...	
Confirmation seule (gratuit si chien engagé)	50 € x ...	30 € x ...	
Test de comportement (chien âgé de 9 mois minimum)	50 € x ...	20 € x ...	
TOTAL ENGAGEMENT (chèque à l'ordre du C.A.T.E.)			
Adhésion ou renouvellement 2024 : simple 35€, couple 43€, bienfaiteur à partir de 70€ (chèque distinct à l'ordre du C.A.T.E.)			

DOCUMENTS A FOURNIR :

Engagement en Classe Travail : la photocopie de l'attestation de la SCC permettant l'engagement en Classe Travail doit être jointe à l'engagement. Cette attestation doit être obtenue avant la date de clôture des engagements.

Engagement en Classe Champion : les titres doivent être homologués avant la date de clôture des engagements.

La photocopie de l'homologation doit être jointe à l'engagement.

Chien ne concourant pas (6 mois minimum) : inscription à un Livre des Origines F.C.I.

Le carnet de santé en règle, le Certificat de Naissance ou le Pedigree et le Certificat d'Identification sont obligatoires pour tous les chiens présents.

LA DEMANDE D'ENGAGEMENT (cf. page 4, ci-après) doit être complétée et

- Soit envoyée par courrier postal, accompagnée des règlements et des justificatifs le cas échéant à Cédia, CATE RE Boissets, 67 rue du général Leclerc, 67202 WOLFISHEIM
et PARVENIR AU PLUS TARD le 17 AVRIL 2024 (date irrévocable de réception)
- soit enregistrée sur www.cedia.fr, avant le 17 AVRIL 2024 minuit



FEUILLE D'ENGAGEMENT REGIONALE D'ELEVAGE

Remplir une feuille par chien – Photocopies acceptées

NOM du CHIEN :

Date de naissance : Sexe : ☐ Mâle ☐ Femelle

Race :

N° d'identification : Livre d'Origines N° :

Nom du père :

Nom de la mère :

Producteur :

Propriétaire :
(N.B. : le nom du Propriétaire doit être celui figurant sur la carte d'identification)

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Téléphone : Adresse courriel : @

CLASSES D'ENGAGEMENT (voir détail dans le Règlement)

- | | | | |
|--|---------------------------------------|--|---------------------------------------|
| ☐ VETERAN | ☐ BABY | ☐ PUPPY | ☐ JEUNE |
| ☐ INTERMEDIAIRE | ☐ OUVERTE | ☐ TRAVAIL | ☐ CHAMPION |
| ☐ COUPLE | ☐ PAIRE | ☐ AFFIXE | ☐ REPRODUCTEUR |
| ☐ T.C. | ☐ CONFIRMATION | ☐ NE CONCOURANT PAS | |

ATTENTION : tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la feuille d'engagement sera inscrit d'office dans la classe correspondant à son âge.

Je soussigné, déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus (ou figurant au verso). J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement le C.F.A.T. & D.T. de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures), vol, maladies et dommages divers survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien et mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et je m'engage à ne pas présenter mon chien si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de l'exposition.

Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre.

Enfin, en cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au Règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Le Club des Amateurs de Terriers d'Ecosse (C.A.T.E.) organise cette manifestation dans le respect des règles officiellement en vigueur ce jour et informe les participants que la validation de leurs résultats est subordonnée à ce respect des prescriptions SCC. En présentant votre chien à l'exposition, vous avez contracté un engagement envers notre Club et vous êtes tenu(e) de le respecter.

Fait à, le

Signature